

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE VAUXBUIN

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 avril 2013

L'an deux mil treize, le 25 avril à 19 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M^{me} Claudie MALLET, adjoint au Maire, suite à la démission du Maire Gilbert BOBIN.

Étaient présents : M^{me} Claudie MALLET, M. Stéphan ROGAN, M. David BOBIN et M. Maurice HUGÉ, Adjoint au Maire ; M^{me} Annie BARBA, M^{me} Régine BARLE, M. Pascal COURBET, M^{me} Sylvie DESQUILBET, M. Gilbert LAMBIN, M. Luc MOUTON, M^{me} Annick PORRO, M^{me} Claudette QUÉANT et M. Alain VAILLANT, Conseillers municipaux.

Étaient absents excusés et représentés : M. Gilbert BOBIN qui donne pouvoir à M^{me} Claudette QUÉANT ; M. Jérôme CAZZOLA qui donne pouvoir à M^{me} Régine BARLE.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Stéphan ROGAN, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Luc MOUTON.

1 – ÉLECTION DU MAIRE

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. M. David BOBIN a fait acte de candidature. M. Stephan ROGAN invite à procéder au premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs ou nuls :	5
Suffrages exprimés :	10

Majorité absolue : 8

David BOBIN : 10 voix

M. David BOBIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé. Il a repris la présidence de la séance pour les autres points inscrits à l'ordre du jour.

2 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. David BOBIN rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Le Maire propose au Conseil municipal la création de 4 postes d'adjoints.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
14			1

3 – ÉLECTION DES ADJOINTS

A) Élection du 1^{er} adjoint

M^{me} Claudie MALLET a fait acte de candidature. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Claudie MALLET : 15 voix

M^{me} Claudie MALLET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

B) Élection du 2^{ème} adjoint

M. Stéphan ROGAN a fait acte de candidature. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Stéphan ROGAN : 15 voix

M. Stéphan ROGAN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

C) Élection du 3^{ème} adjoint

M. Alain VAILLANT et M^{me} Régine BARLE ont fait acte de candidature. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Alain VAILLANT : 7 voix

Régine BARLE : 8 voix

M^{me} Régine BARLE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

D) Élection du 4^{ème} adjoint

M. Maurice HUGÉ a fait acte de candidature. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Maurice HUGÉ : 14 voix

Alain VAILLANT : 1 voix

M. Maurice HUGÉ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à VAUXBUIN, le 26 avril 2013

Le secrétaire de séance,

Le Président de la séance,

Luc MOUTON

David BOBIN